



BULLETIN ACADEMIQUE UNSA ITRF-BI-O,

le syndicat UNSA des personnels ITRF, ITA, de bibliothèques, ouvriers Titulaires et contractuels

<http://www.unsa-itrf-bio.com>

<https://www.facebook.com/ITRFUNSA>

mail : unsa.itrf.bi.o.bordeaux@gmail.com

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 BULLETIN DE SEPTEMBRE 2017



Directeur de la Publication :
DUFAU Jean Luc

Sommaire :

- 1 : Editorial
- 2 : RIFSEEP, Avancement ATRF
- 3 : Mutations, Représentants CAPA
- 4 : LA 2017, Calendrier CAPN TA
- 5 : Plan de Formation 2017/2018
- 6 : Campagne d'inscription au PAF
- 7 : Plus forts ensemble
- 8 : Cotisations syndicales 2017-2018
- 9 : Bulletin d'adhésion 2017-2018
- 10 : Mandat de prélèvement

Lexique instances

- CAPA** : Commission Administrative Paritaire Académique
- CTA** : Comité Technique Académique
- CTSA** : Comité Technique Spécial Académique des services
- CHSCTA** : Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail Académique
- CAPN** : Commission Administrative Paritaire Nationale
- CTMEN** : Comité Technique du Ministère de l'Education Nationale
- CTMESR** : Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- GT** : Groupe de Travail

EDITORIAL :

2017/2018 sera l'année de l'application du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire pour l'ensemble des personnels de la filière ITRF....

Publication de l'arrêté RIFSEEP pour les ITRF et ITA, enfin !!!

Il était temps puisque la date de basculement dans ce nouveau régime indemnitaire est au 1^{er} septembre 2017.

Nous attendons néanmoins la parution de la circulaire ministérielle qui précisera son application. S'en suivra des groupes de travail académiques pour définir le montant de chaque groupe de fonction par corps (ATRF, Tech RF, ASI, IGE, IGR) où l'**UNSA ITRF-BI-O** sera présent.

Ce retard s'explique notamment car nos représentants **UNSA ITRF-BI-O** ont déposé jusqu'au dernier moment des amendements pour que les ITRF ne soient pas lésés et tenir compte de la spécificité des EPLE.

Dans le cas contraire, seuls les personnels assurant un réel encadrement aussi bien dans le corps des assistants ingénieurs, des techniciens que celui des adjoints techniques de recherche et de formation auraient bénéficié du taux le plus haut. Apparemment, cela ne gênait pas les autres syndicats de la filière ITRF, implantés principalement dans l'enseignement supérieur, qui pourtant vous font miroiter qu'ils vous défendent dans leurs écrits. (Aucune promotion en ASI, IGE et IGR.)

2017/2018, c'est aussi l'année de la préparation des prochaines élections professionnelles, qui auront lieu en décembre 2018.

Pour ceux qui ne nous ont pas encore rejoint, si vous voulez du changement, de l'information, de la transparence, **rejoignez-nous pour vous faire votre propre idée** de notre travail dans les différentes instances (CAPA, CTA, CTSA, CHSCTA, CAPN, CTMEN, CTMESR, GT).

Pour votre information, seuls les représentants de l'**UNSA** siègent dans l'ensemble de ces instances pour défendre l'intérêt des personnels ITRF au niveau académique comme au niveau national.

L'**UNSA ITRF BI O** est membre du **CHSCTA** (*Comité d'Hygiène et de Sécurité et Condition de Travail de l'Académie*). Dès septembre sur le site du rectorat, des informations sur l'internet et l'intranet.... Vous pouvez nous contacter.

Restant à votre disposition et Bonne année scolaire 2017/2018...

J-Luc DUFAU, Secrétaire Académique Adjoint UNSA ITRF-BI-O Bordeaux



Le RIFSEEP

(Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

C'est le nouveau dispositif indemnitare de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes (IAT, IFTS, PPRS), sans perte de rémunération pour les agents concernés lors de ce changement.

Il s'agit d'un régime indemnitare composé de deux indemnités :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), versée mensuellement
- Le Complément Indemnitare Annuel (CIA)

L'**UNSA ITRF BI O**, présent dans les toutes les instances académiques et ministérielles, exigera :

- * Que les montants de l'IFSE soient au moins les mêmes que pour les collègues de l'AENES (filiale administrative), et ce, quelle que soit la catégorie.
- * Que les montants de l'IFSE des nouveaux entrants soient alignés sur ceux de même grade exerçant les mêmes fonctions.
- * Que le montant du CIA, s'il est mis en application dans notre académie, soit le plus bas possible afin de rendre la flexibilité indemnitare faible et moins aléatoire.

Nous sommes donc dans l'attente de la parution de la circulaire ministérielle puis les groupes de travail académiques qui suivront. Nous vous tiendrons informés...

CAPA ATRF DU 27 JUN 2017 : PROMOTIONS PAR TABLEAU D'AVANCEMENT

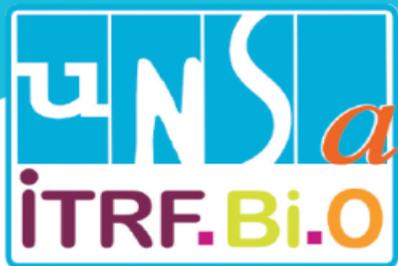
Avancement	Au grade ATRF 1 ^{ère} classe	Au grade ATRF Principal 2 ^{ème} classe	Au grade ATRF Principal 1 ^{ère} classe
<i>Conditions d'ancienneté au 31 décembre 2017</i>	<i>Etre au 5^{ème} échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ATRF 2^{ème} classe</i>	<i>Etre au 5^{ème} échelon et compter au moins 6 ans de services effectifs dans le grade ATRF 1^{ère} classe</i>	<i>Etre au 5^{ème} échelon et compter 1 an d'ancienneté dans l'échelon et au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ATRF Principal 2^{ème} classe</i>
Rectorat et EPLE	NEANT	MONTEIL Jocelyne TARBEZ Christophe ARGOUNES Jean Marie LENOIR Isabelle	AMMIRATI Laure GAUTHIER Delphine BARQUEZ David LABROUCHE Anne Marie PELLETIER Romain JORDANA Carène

Avancement au grade ATRF Principal 2^{ème} classe

Résultats examen professionnel Session 2017

Rectorat et EPLE

- | | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| 1. THIAULT Sylvie | Lycée des Graves GRAGIGNAN |
| 2. MAROIX Daniel | Lycée Arnaut Daniel RIBERAC |
| 3. LLORENS Stéphanie | Lycée Maine de Biran BERGERAC |
| 4. DUPRAT Tatiana | Lycée Jean Renou La REOLE |
| 5. OULD-MESSAOUD Yves | Rectorat de BORDEAUX |
| 6. RIEU Nathalie | Lycée Pape Clément PESSAC |
| 7. LARQUIER Maryline | Collège Marguerite de Navarre PAU |
| 8. GUERIN Yves | Lycée René Cassin BAYONNE |



Affectation au 1^{er} septembre 2017
Corps des ATRF

Nom Prénom	Etablissement d'origine	Etablissement d'affectation
BIZ Marie-Claude	Collège A. France Villeneuve/ Lot 50% Collège A. Crochepierre Villeneuve/Lot 50%	Lycée Gorges Leygues Villeneuve sur Lot
BORDENAVE Christophe	Lycée Professionnel Gelos 50% Lycée Professionnel Jurançon 50%	Lycée Jacques Monod Lescar
BOYER Françoise	Collège Cassagnol Bordeaux	Lycée Magendie Bordeaux
BOTEL Marie-Antoinette	Lycée Saint Exupéry Parentis en Born	Lycée Nord Bassin Andernos
BRIZE Nathalie	Lycée Michel Montaigne Bordeaux	Lycée François Mauriac Bordeaux
COLLIN Michel	Lycée Gaston Fébus Orthez	Lycée Haroun Tazieff Saint Paule les Dax
DELFOSSÉ Sabine	Lycée Haroun Tazieff Saint Paule les Dax	Lycée Charles Despiau Mont de Marsan
DONNADIEU Martine	Lycée Elie Faure Lormont	Lycée les Iris Lormont
DUFOUR Roseline	Lycée Gustave Eiffel Bordeaux	Lycée Elie Faure Lormont
GOMILA Véronique	Lycée Max Linder Libourne	Lycée Jean Monet Libourne
GUERIN Yves	Lycée René Cassin Bayonne	Lycée Gaston Fébus Orthez
LEGLISE Cendrine	Lycée Nord Bassin Andernos	Lycée Gustave Eiffel Bordeaux
LISRIN Corinne	Collège Henri de Navarre Coutras	Lycée Max Linder Libourne
SEMPE Jean-Fernand	Lycée de Navarre Saint Jean Pied de Port	Lycée Sud des Landes St Vincent de Tyrosse
SOYO Sylvie	Collège Henri Dheurle La Teste du Buch	Lycée de la Mer Gujan Mestras

Mouvement Inter-Académique 2017 des Personnels ATRF exerçant en EPLE (personnels de laboratoire)

Nom Prénom	Etablissement d'origine	Etablissement d'affectation
BOUBAKRAOUI Abderrahim	Liste complémentaire recrutement 2016	Lycée Gustave Eiffel BORDEAUX
POMAR Pascal	Académie de Toulouse	Lycée François Mauriac BORDEAUX
TERRIER Elina	Académie de Versailles	Lycée St Louis BORDEAUX
DESSEULLES Sylvie	Liste complémentaire recrutement 2016	Lycée Montaigne BORDEAUX
LACHAUD Christophe	Académie de Paris	Lycée Sud Médoc LE TAILLAN MEDOC
GUEDES Paola	Liste complémentaire recrutement 2016	Lycée St Exupéry PARENTIS EN BORN
PAULIN Jeanne	Liste complémentaire recrutement 2016	Lycée René Cassin BAYONNE
Mme DESSAUX	Reconversion	Lycée St Jean Pied de Port

Postes vacants après mobilité et affectations recrutements :

Lycée Claveille PERIGUEUX- Lycée Jay de Beaufort PERIGUEUX- Lycée Gustave Eiffel BORDEAUX

Vos représentants UNSA ITRF-BI-O élus à la CAPA des Adjoints Techniques de Recherche et de Formation

- Adjoints techniques de recherche et de formation principaux de 1^{ère} classe :

Titulaire : Mme CARTEAU Dominique
Suppléante : Mme PRABEL Marie Pascale

Lycée Vaclav Havel BEGLES (33)
Lycée Duruy MONT DE MARSAN (40)

- Adjoints techniques de recherche et de formation principaux de 2^{ème} classe :

Titulaire : M. GARDY Philippe
Suppléante : Melle AYGALENG Claire

Lycée Albert Camus MOURENX (64)
Lycée Gustave Eiffel BORDEAUX (33)

- Adjoints techniques de recherche et de formation :

Titulaire : Melle LAMOULIE Annabelle
Suppléante : Mme CORMERAIS Marie-Laure

Université Bordeaux Montaigne PESSAC (33)
Lycée Maine de Biran BERGERAC (24)

Promotions de corps au 01/09/2017 Lauréats du rectorat de l'Académie de Bordeaux

Liste d'aptitude aux fonctions de Technicien de Recherche et de Formation

DA COSTA Frédéric	Lycée Palissy AGEN
LAROCHE Sylvie	Lycée Sud Médoc LE TAILLAN
PINSON Philippe	Rectorat de BORDEAUX
BUNLET Aline	Lycée St Louis BORDEAUX
LESPARRE Géraldine	Lycée De Borda DAX
PRUVOT Marie Christine	Lycée de la Mer GUJAN MESTRAS

Liste d'aptitude aux fonctions de

ASI
IGE
IGR

Pas de promus en 2017

Vos représentants UNSA ITRF-BI-O élus à la CAPN des Adjointes Techniques de Recherche et de Formation

M. CUNY Stéphane	Mme DELAHAYE Nathalie
M. DUSSEAU Xavier	Mme BALEGAND Sabine
M. PATERNE Jean Baptiste	M. LAMY Jean Louis



Vos représentants UNSA ITRF-BI-O élus à la CAPN des Techniciens de Recherche et de Formation

M. DUFAU Jean Luc	Mme CABANEL Valérie
-------------------	---------------------



INFOS : CAPN Session automne 2017

Les promotions de grade des catégories A (sauf ASI) et B par tableau d'avancement se décideront lors des prochaines CAPN :

CAPN Tech RF : 30 novembre 2017	Tech. RF Classe Supérieure : 309 possibilités Tech. RF Classe Exceptionnelle : 163 possibilités
CAPN IGR : 28 novembre 2017	IGR 1 ^{ère} Classe : Nouveau : possibilités non connues
CAPN IGE : 21 novembre 2017	IGE 1 ^{ère} Classe : 404 possibilités IGE Hors Classe : 56 possibilités
CAPN ASI : 16 novembre 2017	Pas d'avancement, corps à un seul grade
CAPN ATRF : 1er décembre 2017	possibilités non connues

Ces promotions seront effectives au 01/09/2017.

Elles seront sur notre site internet : <http://www.unsa-itrf-bio.com>

Plan de formation 2017/2018
Formation des personnels administratifs,
techniques, de laboratoire, de santé et sociaux

<http://paf.ac-bordeaux.fr/>

Les différents axes de formation :

AXE 1 : Assurer l'entrée dans le métier : accueil, accompagnement et formation

- 1.1 - Les formations d'accompagnement à l'emploi des personnels ATSS et RF affectés sur de nouvelles fonctions
- 1.2 - Accueil et accompagnement des personnels en situation de handicap
- 1.3 - Les tutorats

AXE 2 : Développer les compétences professionnelles

- 2.1 - Les parcours de professionnalisation à destination de publics spécifiques
- 2.2 - Les formations en management
- 2.3 - Sensibiliser à la diversité et au traitement des discriminations, former à la laïcité et aux valeurs de la république
- 2.4 - La professionnalisation des personnels de laboratoire (formation disciplinaires)
- 2.5 - La professionnalisation des infirmiers
- 2.6 - La professionnalisation des personnels sociaux
- 2.7 - La professionnalisation des médecins
- 2.8 - Les formations relatives à la gestion administrative et financière des EPLE
- 2.9 - Les formations en bureautique et sur les outils de messagerie
- 2.10 - Les formations sur les applications nationales de gestion
- 2.11 - L'éducation au développement durable
- 2.12 - Les formations en développement personnel

AXE 3 : Développer les ressources en formation

AXE 4 : Accompagner les parcours professionnels et les évolutions de carrière

- 4.1 - Préparer les personnels aux examens professionnels et concours administratifs internes
- 4.2 - Préparer les personnels de laboratoire aux examens professionnels recherche et formation personnels
- 4.3 - Permettre aux personnels d'approfondir leur culture administrative, juridique et financière et la connaissance de leur environnement professionnel

AXE 5 : Promouvoir des actions de formation et de prévention des risques au travail

- 5.1 - La professionnalisation des personnels administratifs sur les thématiques de la sécurité au travail
- 5.2 - La professionnalisation des membres de CHSCT
- 5.3 - La professionnalisation des personnels de laboratoire sur les thématiques de la sécurité au travail
- 5.4 - Le Monitorat : Protection et Secours Civiques de niveau 1

Récapitulatif des formations offertes à distance (FOAD)

Campagne d'inscription au plan académique de formation des personnels ATSS, RF Laboratoire, et d'encadrement 2017-2018

La 1^{ère} campagne d'inscription est dédiée aux seuls dispositifs mis en œuvre dès la rentrée et jusqu'au 12 octobre inclus, ouverte depuis le 29 août jusqu'au 6 septembre 2017.

La 2^{ème} campagne d'inscription permettant aux personnels de s'inscrire à tous les autres dispositifs du PAF prévus jusqu'à la fin de l'année scolaire est ouverte depuis le 29 août jusqu'au 2 octobre 2017.

Pour s'inscrire, aller sur le site : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena>

Il faut entrer vos identifiants. Ce sont les mêmes codes que pour votre boîte mail professionnelle.

Cliquez sur "Gestion des personnels" puis "Gestion de la formation continue (GAIA) GAIA – Accès individuel" et vous accédez à votre espace personnel GAIA.

Cliquez sur "Inscription individuelle" et recherchez le code du stage souhaité par thème :

Exemple pour les stages concernant la professionnalisation des personnels ITRF exerçant en EPLE, les stages sont regroupés dans l'axe 2, en 2.4 :

AXE 2 : Développer les compétences professionnelles

2.4 - La professionnalisation des personnels de laboratoire (formation disciplinaires)

17A0040078 : SVT - SENS 2^{ème} NIVEAU SVT

17A0040079 : SPC - SPECTROPHOTOMETRIE ET CHIMIE – DPTS 40-64

17A0040080 : SPC - CHIMIE ORGANIQUE CLASSES PREPARATOIRES

17A0040081 : SPC - FORMATION A L'UTILISATION DES OSCILLOSCOPES NUMERIQUES

17A0040082 : SPC - SENS 2^{ème} NIVEAU SPC

17A0040083 : SVT - EXPERIMENTATION EN PHYSIOLOGIE ANIMALE ET VEGETALE

17A0040084 : SVT - MODELISATION, EXPERIMENTATION ET CONNAISSANCE DES SUPPORTS EN GEOLOGIE

Mais des stages concernant les personnels ITRF exerçant en EPLE se retrouvent également dans différents axes comme l'axe 4 :

AXE 4 : Accompagner les parcours professionnels et les évolutions de carrière

4.2 - Préparer les personnels de laboratoire aux examens professionnels recherche et formation personnels

17A0040090 : LE DOSSIER DE CANDIDATURE : RAPPORT D'ACTIVITES-CV

Ce stage par exemple concerne tous les ITRF qu'ils soient affectés en DSDEN, EPLE ou Rectorat



Le syndicat UNSA des personnels
ITRF, ITA, de bibliothèque et ouvriers
Titulaires et contractuels



Plus forts
ensemble !

Est un syndicat qui

Représente - Ecoute - Défend - Accompagne

tous les personnels titulaires ou contractuels ITRF/ITA, de bibliothèque et ouvriers de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports ainsi que de la Culture.

Il s'engage dans l'action de proximité au sein des établissements et des instances pour :

- une gestion plus humaine des personnels
- l'égalité, l'équité et le respect des droits
- la revalorisation des carrières pour tous,
- La formation et les parcours professionnels
- La défense des principes du statut de la Fonction publique d'État
- La reconnaissance de la mission éducative de tous les personnels

Il répond à toutes vos interrogations :

Avancement de grade et d'échelon, promotion interne, temps partiel disponibilité, titularisation, rémunération, notation, etc....

Il négocie

L'UNSA ITRF-BI-O par sa Fédération adhère à l'UNSA. Il prend part à l'ensemble des négociations de la Fonction publique, tant pour les personnels titulaires que pour les agents contractuels.

Il revendique

Ses revendications autour de nos métiers renforcées par le poids de son union interprofessionnelle lui confère une expression et une écoute plus forte auprès des décideurs.

Il est présent

Ses représentants siègent dans les différentes instances tant nationales que locales (CAPA, CAPN, CT, CA, CTA, CHS CT, CT MEN, CT MESR, CNESER, CTS)

Cotisations syndicales 2017-2018

Bonjour cher(ère) collègue,

Si vous souhaitez rejoindre le syndicat UNSA ITRF-BI-O et renforcer notre action, retournez le bulletin d'adhésion accompagné d'un ou de plusieurs chèques d'adhésion ou le mandat de prélèvement avec un RIB à :

Mme Léatitia FUERTES – 4 Allée Poujeau de la Galle – 33 320 LE TAILLAN MEDOC

Rappel : 66 % de la cotisation syndicale pourra être déduite de vos impôts sur le revenu 2017 ou 2018 (*ou vous donner droit à un crédit d'impôt en cas de non imposition*) selon la date de votre paiement.

Avec la déduction aux impôts, pour une cotisation de 100 €, la cotisation revient réellement à 34€ pour l'année, soit moins de 3 € par mois. Alors, n'hésitez plus à nous rejoindre...

Modalités du paiement par chèques : établir le ou les chèques à l'ordre de : UNSA ITRF-BI-O, datés et signés du jour de votre adhésion. Pour le paiement en plusieurs chèques (3 maximum), précisez au verso et au crayon la date de dépôt souhaité, le premier chèque devant être mis en banque au plus tard le 15 décembre 2017 pour pouvoir bénéficier de la déduction fiscale dès 2018.

Le prélèvement automatique pourra se faire en 5 fois, le premier le 3 novembre 2017 pour les mêmes raisons fiscales, les autres prélèvements le 3 décembre 2017, le 3 février, le 3 mars et le 3 avril 2018 (mandat de prélèvement en page 10).

Vous avez des questions sur le prélèvement automatique, contactez la trésorière nationale, treso@unsa-itrfbio.org

Les personnels à temps partiel paient le montant de la cotisation au prorata du temps travaillé.

Les retraités paient la moitié de la cotisation correspondant à leur indice de départ à la retraite.

Les contractuels paient 80 % du montant de la cotisation correspondant à l'indice.

Barème des cotisations en fonction de l'indice

309 - 315	67 €
316 - 326	72 €
327 - 339	77 €
340 - 352	82 €
353 - 360	87 €
361 - 370	92 €
371 - 377	97 €
378 - 392	102 €
393 - 399	107 €
400 - 411	112 €
412 - 423	117 €
424 - 440	122 €

441 - 456	127 €
457 - 474	132 €
475 - 517	142 €
518 - 540	152 €
541 - 562	172 €
563 - 597	182 €
598 - 641	192 €
642 - 710	212 €
711 - 759	232 €
760 - 880	252 €
881 - 1004	292 €
au-dessus de 1005	352 €



100% pas pareils

Moi je soutiens l'Unsa



Académie

Mme M Nom usuel

Prénom Nom de naissance

Date de naissance

Adresse personnelle

Rés./Bât./Appt.

Adresse

Code postal Ville Pays

Adresse professionnelle

Établissement ou service

Adresse

Code postal Ville Pays

Adresse courriel

Téléphone portable

Téléphone professionnel

Établissement employeur

Université EPLE Rectorat CNED CROUS BIB EPST

CANOPE Autres

Laboratoire de recherche (renseigner toutes les tutelles)

CNRS INSERM INRA INRIA Autres Code unité

Université ou établissement principal de rattachement

Situation administrative

ITRF ITA ATEE PO Bibliothèques Contractuel Autre

Corps Grade BAP Échelon Indice INM

Activité Retraité Temps partiel Montant de la cotisation

Prélèvement automatique

oui **non**

La présente demande est valable par tacite reconduction jusqu'à annulation de votre part à notifier en temps voulu au créancier

Chèque Nombre de chèques Banque

J'autorise l'UNSA ITRF-BI-O à faire figurer des informations dans ses fichiers et ses traitements manuels et automatisés dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978.

Signature :



Mandat de Prélèvement

Le prélèvement automatique pourra se faire en 5 fois, le premier le 3 novembre 2017, pour pouvoir bénéficier de la déduction fiscale dès 2017, les autres prélèvements le 3 décembre 2017, le 3 février, le 3 mars et le 3 avril 2018.
Contacte : treso@unsa-itrfbio.org



Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat ITRF.Bi.O à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ITRF.Bi.O.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat :
UNSA ITRF-Bi-O 2016-2017

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur Vos Nom Prénom (*) : Votre Adresse (*) : Code postal (*) : Ville (*) : Pays (*) :	Identifiant Créancier SEPA : FR89ZZZ663731 Nom : UNSA ITRF.Bi.O Adresse : 87 Bis Avenue Georges Gosnat Code postal : 94853 Ville : IVRY SUR SEINE CEDEX Pays : FRANCE
--	---

IBAN (*) :
BIC (*) :

Le (*) :

Signature (*) :

A (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés. -Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.